



TRACT INFO : NEGO SUR LE TEMPS DE TRAVAIL

Lors de la séance de négociation du 16 février la Direction a présenté un projet d'accord sur le télétravail aux Organisations Syndicales. C'est le seul sujet qui a été débattu en séance.

Télétravail : Proposition de la Direction

La Direction propose désormais d'inscrire dans l'accord que l'organisation du télétravail soit plus souple, avec plus de possibilités de modifier le planning établi d'un commun accord entre le salarié et le manager. Le report d'une semaine à l'autre des jours de télétravail sera possible sans toutefois dépasser plus de 3 jours par semaine.

- Au moins 1 jour de télétravail pour chaque salarié éligible.
 - ☞ **La CFDT a demandé la réécriture des modalités sur cette incitation d'une journée, nous restons sur notre notion de volontariat**
- Télétravail possible de 1 à 3 jours par semaine soit :
 - à son domicile ou dans sa résidence secondaire avec comme préalable : prévenir son manager.
 - ☞ **C'est notre demande**
 - sur un site TDF autre que son site de rattachement mais proche de son domicile.
- Lors d'événements exceptionnels (Exemple : Crise sanitaire) entraînant le télétravail pour l'ensemble des salariés pour une longue période, la Direction mettra en place des compensations financières après discussion avec les partenaires sociaux.
- Généralisation des tickets restaurant à tous les télétravailleurs.
 - ☞ **Cela a toujours été la demande de la CFDT**
- Compensation financière, nouvelles propositions de la Direction :
 - Forfait mensuel (électricité, internet, chauffage etc..) pour l'occupation de son domicile ou résidence secondaire :
 - 10 € nets/ mois pour 1 jour
 - 20 € nets/ mois pour 2 jours
 - 30 € nets/ mois pour 3 jours
 - ☞ **La CFDT demande :**
 - ✚ **20 €/mois pour 1 à 2 jours de télétravail.**
 - ✚ **30 €/mois pour 3 jours de télétravail.**
 - Indemnité d'installation (chaise de bureau, écran, bureau etc...) sur présentation de justificatifs :
 - **Augmentation de 150 à 200 €** pour 1 à 2 jours
 - **350€** pour 3 jours
 - ☞ **La CFDT demande une même indemnité d'installation pour tous de 350 € et la fourniture d'un écran de PC par l'entreprise pour chaque télétravailleur si le besoin est formulé.**
 - La Direction est en réflexion sur cette demande.
 - ☞ **Un renouvellement de cette indemnité d'installation, surtout pour l'achat d'un nouveau fauteuil.**
- Liste des salariés éligibles :
 - ☞ **La CFDT demande que les salariés suivants soient aussi éligibles :**
 - ✚ **RIS / Conducteur de travaux / Auditeur/ salarié en Cerex / Gestionnaire d'accès.**
 - ✚ **Les techniciens pour leur permettre de travailler ponctuellement à leur domicile pour éviter des trajets inutiles.**

Organisation du temps de travail :

La CFDT attend des explications sur la notion de « neutralisation du temps de trajet » des techniciens et de son intérêt avant d'entamer des discussions. Pour la CFDT, la priorité est que la Direction prenne conscience que la planification et la logistique doivent être revues car c'est l'enjeu majeur pour une meilleure productivité des activités de l'opérationnel.

La prochaine réunion est programmée le 2 Mars.

La CFDT est représentée en séance par Benoit Labbé, Pascal Renaud, Michel Gaignic et Michael Basch. N'hésitez pas à prendre contact avec eux ou avec vos représentants CFDT régionaux pour échanger avec eux.

CFDT